



**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**

COMMUNE BOUGNON

70170 BOUGNON

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion	29	AD. COM. BOUGNON
Installation	070000523	BOUGNON
Point surveillance	531	BOUGNON
Commune prélèvement	BOUGNON	
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE	
Préleveur	LDVH	Date Prél 12/01/2026 Heure Prél 11:30
Référence commande	2026/001	Date Récept 12/01/2026 Heure Récep 14:10
Date début analyse	12/01/2026	

RAPPORT D'ESSAI HY263-0139

Analyse de Type A

Numéro d'échantillon: 03-22

Lieu exact prélèvement	12 rue d'Auxon
Eau	TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	Limites
# Prélèvement	FD T 90-520	JH		/	/
Bioxyde de chlore	DPD	0,17	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v4	8,5	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	Limites
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	2	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique A (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,1	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	11,4	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	297	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0 (± 0.5)
# TH	NF T 90-003	13.6	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	12.3	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrates(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	6.3	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	13	mg/L	50	
NO3/50 + NO2/3	calcul	0.3	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	8.7	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	1.1	mg/L		2.0

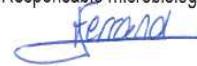
CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 16/01/2026

La Responsable microbiologie des eaux

Imprimé le : 16/01/2026



Valérie FERRAND

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiées par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.